

L'action sociale à Nantes Université

Fiche réalisée par la CGT FERC Sup Nantes Université



Pour tout contact : bureau-nantes@fercsup-cgt.net

Pour se syndiquer



Cette fiche est complémentaire de celle de notre syndicat dédiée à l'action sociale dans l'ESR.

L'action sociale à Nantes Université, comme ailleurs dans l'ESR, ne saurait se substituer à l'augmentation indispensable des traitements et salaires, seule à même de résoudre les fins de mois difficiles pour nombre de collègues de notre établissement. Pour toutes les agent·es titulaires ou contractuel·les de catégorie C ou B, dont la carrière n'évolue pas, dont le point d'indice n'a pas été réellement relevé depuis des décennies, la situation quotidienne est difficile dans un contexte d'inflation des produits alimentaires, de forte spéculation immobilière dans la région nantaise, de précarité des contrats (pour les CDD et CDI).

D'après ce que nous avons pu relever dans le rapport social unique de notre établissement pour l'année 2022, c'est entre 100 et 200 mille euros qui sont fléchés pour le domaine de l'action sociale : c'est bien peu sur un budget de presque 400 millions... Il est vrai que notre établissement est en sous-dotation patente depuis des années : c'est bien là, en dehors de la « gouvernance » de notre établissement, le résultat de choix politiques des gouvernements en place qui asphyxient l'enseignement supérieur public, créent le malaise parmi les personnels et les usagers, au profit des officines privées de formation.

Toutefois, au-delà de ce « rappel » à la mobilisation des travailleur·euses pour que leur travail soit reconnu à sa juste valeur, il n'est pas inopportun de connaître les différents domaines de l'action sociale, les dispositifs dont nous pouvons être bénéficiaires, les interlocuteurs de proximité à notre disposition.

Les domaines de l'action sociale

1. Culture, loisirs, vacances
2. Famille, parents
3. Restauration
4. Handicap
5. Logement
6. Difficultés ponctuelles, transitions de vie.

Les interlocuteurs

Les différents dispositifs dont nous pouvons bénéficier relèvent de l'action interministérielle et sont mis en œuvre par :

- Le Service Régional Interministériel d'Action Sociale (SRIAS) des Pays de la Loire : vous trouverez ici <https://srias-paysdelaloire.fr/> : la présentation de cette structure, les types de dispositifs accessibles, les contacts possibles...

On y trouve notamment l'adresse de restaurants inter-administratif (RIA) sur les PdIL : <https://srias-paysdelaloire.fr/dispositifs/la-restauration-inter-administrative/>

Nous vous invitons à explorer cette rubrique « thématiques » au-delà des RIA. Elle vous permet d'avoir une vue d'ensemble de ce à quoi vous pouvez avoir droit.

- Le Comité des Personnels de Nantes Université (CPUN). Une page lui est dédiée sur l'intranet de notre établissement, disponible ici <https://intraperso.univ-nantes.fr/sante-social-vie-au-travail/comite-des-personnels/dispositifs-daides-du-comite-des-personnels>

Il alloue des aides qui relèvent de la réglementation interministérielle :

- Prestations interministérielles (PIM) appliquées selon les conditions et montants prévus par une circulaire.
- Prestations interministérielles rehaussées (PIM rehaussées) à l'initiative de l'université (rehaussement des conditions et / ou des montants).
- Des aides spécifiques de Nantes Université (ASUN), mises en place à l'initiative de l'université.



Vous pouvez aller directement dans les locaux du CPUN pour avoir des renseignements :

- Lundi & mardi : 13h30-17h
- Mercredi : fermé
- Jeudi & vendredi : 9h-12h30

Campus Lombarderie, Nantes (Tram ligne 2, arrêt Michelet-Sciences). Le Pavillon.

Ou les contacter

Tél. standard : 02 53 48 49 80 (22 49 80)

Mail : cpun@univ-nantes.fr

Un interlocuteur à ne pas oublier, l'assistant social de Nantes Université : servicesocialdespersonnels@univ-nantes.fr. Tel : 0253525571

Si vous êtes adhérent·es à la CGT

INDECOSA, une association à connaître et à soutenir. Nous rappelons à nos adhérent·es qu'ils sont automatiquement membres de l'association de consommateurs INDECOSA fondée par la CGT. Ils trouveront auprès des indecosa présents dans les UD, dans les UL, des ressources pour les aider dans leurs démarches de consommation, de logement, de surendettement,... Pour contacter Indecosa 44 : <https://cgt-nantes.fr/spip.php?rubrique20>

On peut aussi adhérer directement à Indecosa, sans être affilié-e à la CGT.

ANCAV : Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances tourisme sport loisirs et culture), créée en 1985 par la CGT. Elle exerce une activité nationale de coordination et d'action pour le droit aux vacances et de pérennité et de développement du tourisme social avec l'ensemble de ses adhérents.
<https://www.ancavtt.com/>

Sur Nantes, Tourisme & Loisirs est un association de tourisme social, liée à l'ANCAV-TT (organisme créé par la CGT) : pour aller plus loin, <https://tourismeloisirs44.fr/>

Domaine de la Génestrie : acquis par la CGT Métallo.
<https://domainedelagenestrie.fr/>

La CGT FERC Sup porte, avec l'union à laquelle elle appartient, un ensemble de repères revendicatifs au sujet de l'action sociale. Voici ceux adoptés au congrès de l'union en 2024.

- **Pour reconquérir une action sociale en faveur des personnels, la CGT FERC Sup propose et revendique :**

De mener une vaste campagne de recensement des situations pour chaque établissement ;

De construire, avec la FERC, une formation syndicale de trois jours sur le sujet et se mettre davantage en lien avec les SRIAS ;

De rappeler à l'employeur qu'il doit participer financièrement à la restauration collective, aux vacances, à l'accès au sport et à la culture de tous les personnels ;

De promouvoir l'installation de structures d'accueil des enfants des agent-es et des étudiant-es implantées dans les locaux des établissements et l'ouverture de crèches publiques supplémentaires ;

Une carte culturelle pour tous les personnels (quelle que soit leur catégorie) leur permettant l'accès gratuit et quotidien aux lieux culturels (musées nationaux...);

Une action sociale basée sur une participation de l'employeur à hauteur d'au moins 1 % de la masse salariale, gérée par les personnels eux-mêmes, la question de la structure, associative ou service de l'établissement, restant posée.

- **Sur la restauration, la CGT FERC Sup revendique :**

Une compensation par chèque restaurant pour les personnels qui n'auraient pas d'accès effectif à un service de restauration, même si ce service est proposé sur d'autres sites de l'établissement tout en priorisant la création d'espaces de restauration (pour les personnels et les étudiant·es) de type RIA (Restaurant Inter-Administratif) ;

L'augmentation de la participation de l'État à la restauration des personnels et des étudiant·es, ce qui permettrait d'améliorer la qualité des prestations, avec des produits locaux et biologiques, cuisinés sur place ; une tarification qui permette à toutes et tous de pouvoir déjeuner dans de bonnes conditions sanitaires, environnementales; et conviviales. Considérer les déplacements jusqu'au lieu de restauration comme du temps de travail rémunéré.

La fin de la sous-traitance de la restauration collective : le personnel de cantine doit bénéficier du statut de fonctionnaire.